

Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 13 Avril 2021

<u>PRÉSENTS</u>: Marcel PICHOT - Sonia PERTEL - Didier ROSSELIN - Noëlla GENISSEL - Emmanuel COLLET - Vanessa VETIL - Philippe LEVREL - Sylvie PEDRON - Mickaël PELLAN - Chantal DECLOITRE - Ludocie DEMEURÉ - Angélique COCHÉ - Thierry JEANNEY - Karinne TREGOUËT

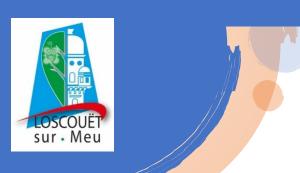
ABSENTS EXCUSÉS: Aurélien DESWARTE (pouvoir à Mickaël PELLAN)

Secrétaire de séance : Madame VETIL Vanessa

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire propose de nommer Madame Vanessa VETIL, secrétaire de séance. Celle- ci accepte. La Secrétaire de Mairie est nommée comme secrétaire auxiliaire.

A l'ouverture de la séance du Mardi 13 avril 2021, Monsieur Le Maire demande si l'ensemble de l'assemblée a bien pris connaissance du Compte rendu du dernier conseil en date du 11 Mars 2021. L'ensemble du Conseil déclare à l'unanimité avoir pris connaissance du document et le valide.

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a obligation d'établir un ordre du jour de chaque séance du Conseil Municipal et de le mentionner sur les convocations adressées préalablement aux conseillers municipaux. Le Maire peut donc, en cours de séance, appeler le Conseil Municipal à délibérer uniquement sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance mentionnées sur les convocations.



Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Budget Communal: Affectation du résultat 2020

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif (donc constaté à la fin de l'exercice). On peut affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement en fonction des projets futurs mais attention, le virement de la section de fonctionnement doit couvrir au moins le déficit de la section d'investissement appelé « besoin de financement ».

Les résultats nets de 2020 pour chaque section sont les suivants :

Section de fonctionnement : Excédent de 413 012.89€ Section d'Investissement : Excédent de 167 531.07€

Comme la section d'Investissement est positive, il n'y a pas de besoin de financement. Le conseil décide donc librement de l'affectation des 413 012.89€.

Intervention d'élus: Un élu s'interroge sur le montant de l'excédent de la section de fonctionnement: comment se fait-il que la commune ait dégagé un excédent aussi important? L'an passé il y a eu très peu d'investissements car il s'agissait, d'une part d'une année de fin et de début de mandat, d'autre part que la crise sanitaire a impacté les investissements, et pour finir la commune a touché plusieurs subventions.

Le conseil après en avoir délibéré décide de répartir les 413 012.89€ de la façon suivante : 155 551.23€ en section de fonctionnement, 257 461.66€ en section d'Investissement.

Pour les autres budgets, l'affectation du résultat de 2020 correspond au report du déficit ou de l'excédent de l'année 2020 vers l'année 2021.

Le conseil après en avoir délibéré décide de reporter les résultats comme suit : Budget Madison :

Déficit de 8 893.80€ en section de Fonctionnement, Déficit de 180 198.09€ en section d'Investissement.

Budget Impasse des Hirondelles :

Excédent de 27 804.17€ en section de Fonctionnement.



★ Emplacement : Salle des Fêtes★ Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Excédent de 721.45€ en section d'Investissement.

Budget Lotissement du Petit Bois : Déficit de 42 699.52€ en section de Fonctionnement, Déficit de 46 273.47€ en section d'Investissement.

2. Budget Communal: Vote des Taux d'Imposition 2021

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le conseil n'a plus à voter ce taux. Pour les communes cette suppression est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Intervention d'un élu : Un élu s'interroge sur le transfert de la part départementale : cela vat-il causer des inégalités entre les communes ? Il lui est répondu qu'un coefficient correcteur est appliqué pour éviter que des communes soit surcompensées et d'autres sous-compensées.

Intervention d'un élu au sujet des ordures ménagères impayées : n'y a-t-il pas un moyen pour relancer ceux qui ne payent pas ? Le système actuel utilisé par LCBC n'est pas des plus efficaces, ils réfléchissent d'ores et déjà sur un nouveau système.
Un élu précise que dans la commune du Mené, ils ont pris un huissier.

La commission finances propose de ne pas modifier les taux pour l'année 2021 car il y a déjà eu des augmentations (ordures ménagères, eau) et que la crise sanitaire ne facilite pas la vie des ménages. Il est proposé en revanche d'augmenter ce taux en 2022 afin de compenser les travaux d'aménagement du bourg qui auront commencé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- 40.85% sur le foncier bâti (dont 21.32% part communale et 19.53% part départementale)
- 84.08% sur le foncier non bâti.

3. Budget Communal: Vote du budget primitif 2021



Emplacement : Salle des Fêtes Date: Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget est voté par chapitre et propose les montants suivants :

Fonctionnement : Dépenses	
Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	229 550,00
012 – Charges de personnel	167 860,00
014 – Atténuation de produit	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	181 550,00
66 – Charges financières	10 000,00
67 – Charges exceptionnelles	37 788,68
022 – Dépenses imprévues	37 982,13
023 – Virement à la section d'Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	17 468,00
Total Dépenses de fonctionnement	682 198,81

Fonctionnement: Recettes	
Chapitre	Montant
013 – Atténuation de charges	0,00
70 – Produits des services, du domaine et des ventes	1 540,00
73 – Impôts et taxes	312 890,90
74 – Dotations et participations	159 908,00
75 – Autres produits de gestion courante	7 355,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	44 953,68
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	155 551,23
Total Recettes de fonctionnement	682 198,81



Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Meure: 19h30

Investissement: Dépenses	
Chapitre	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	6 000,00
204 – Subventions d'équipement versées	212 198,09
21 – Immobilisations corporelles	186 285,00
1025 – Opération d'équipement 1025 (aménagement du bourg)	2 800,00
1027 – Opération d'équipement 1027 (destruction ancienne salle)	60 500,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	38 500,00
27 – Autres immobilisations financières	59 593,94
041 – Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total Dépenses d'Investissement	565 877,03

Investissement: Recettes	
Chapitre	Montant
10 – Dotation, fonds divers et réserves	272 374,96
13 – Subventions d'Investissement	107 776,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	727,00
28 – Amortissements des immobilisations	17 468,00
041 – Opérations d'ordre entre sections	0,00
001 – Excédent d'Investissement reporté	167 531,07
Total Recettes d'Investissement	565 877,03

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver le budget communal ci-dessus.

4. Budget Communal : Subventions d'équilibre des budgets annexes

Le Maire fait part au conseil de la nécessité de verser des subventions d'équilibre aux budgets annexes en provenance du budget communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants de verser les subventions suivantes :

- 26 788.68€ au budget Madison en section de fonctionnement.
- 210 198.09 € au budget Madison en section d'investissement,
- 59 593.94€ au budget Lotissement du Petit Bois en section d'Investissement.



⋒

Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

5. Budget Madison : Vote du Budget primitif 2021

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le budget suivant :

Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	16 000,00
66 – Charges financières	8 400,00
67 – Charges exceptionnelles	0,00
022 – Dépenses imprévues	2 000,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00
002 – Déficit de fonctionnement reporté	8 893,80
Total Dépenses de fonctionnement	35 293,80

Fonctionnement: Recettes

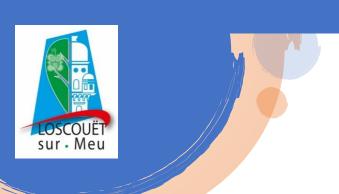
Chapitre	Montant
75 – Autres produits de gestion courante	8 505,12
77 – Produits exceptionnels	26 788,68
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Total Recettes de fonctionnement	35 293,80

Investissement : Dépenses

Chapitre	Montant
16 – Emprunts et dettes assimilées	30 000,00
041 – Opérations d'ordre entre sections	0,00
001 – Déficit d'Investissement reporté	180 198,09
Total Dépenses d'Investissement	210 198,09

Investissement	Recettes
mvesussement	Receites

Chapitre	Montant
13 – Subventions d'Investissement	210 198,09
041 – Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total Recettes d'Investissement	210 198,09



Emplacement : Salle des Fêtes

Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver le budget du Madison ci-dessus.

6. Budget Impasse des Hirondelles : Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le budget suivant :

Fonctionnement : Dépenses		
Chapitre	Montant	
011 – Autres dépenses non stockables	42 725,62	
042 – Opérations d'ordre entre sections	4 093,56	
Total Dépenses de fonctionnement	46 819,18	
Fonctionnement : Recettes Chapitre	Montant	
	Montant 16 750,00	
Chapitre		
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 750,00	

Chapitre	Montant
16 – Emprunt et dettes assimilées	2 550,00
040 – Stock final - terrain	2 265,01
Total Dépenses de fonctionnement	4 815,01
Investissement : Recettes Chapitre	Montant
040 – Opérations d'ordre entre sections	4 093,56
040 – Opérations d'ordre entre sections 001 – Excédent d'investissement reporté	4 093,56 721,45



Total Dépenses de fonctionnement

Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

185 987,95

Heure: 19h30

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'approuver le budget pour l'Impasse des Hirondelles ci-dessus.

7. Budget Lotissement du Petit Bois : Vote du Budget primitif 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le budget suivant :

Fonctionnement : Dépenses	
Chapitre	Montant
011 – Autres dépenses non stockables	40 650,12
043 - Frais accessoires	450,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	102 187,91
002 – Déficit de fonctionnement reporté	42 699,52
Total Dépenses de fonctionnement	185 987,95
Fonctionnement : Recettes	
Chapitre	Montant
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 029,17
042 – Opérations d'ordre entre sections	115 508,38
043 – Transfert de charges	450,00

Investissement : Dépenses	
Chapitre	Montant
040 – Opérations d'ordre entre sections	115 508,38
001 – Déficit d'investissement reporté	46 273,47
Total Dépenses de fonctionnement	161 781,85
Investissement : Recettes	

Chapitre	Montant
16 – Emprunts et dettes assimilés / avance commune	59 593,94
040 – Opérations d'ordre entre sections	102 187,91
Total Dépenses de fonctionnement	161 781,85



Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Meure: 19h30

Le conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le budget Lotissement du Petit Bois ci-dessus.

8. Budget Communal : Dépenses à imputer au compte 6232

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du trésorier de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

- Bons d'achat distribués aux aînés, ainsi que tous les frais pour les repas organisés par la commune pour les aînés,
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion d'évènements (départs en retraite, noël du personnel...)
- D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations de cocktails servis lors de cérémonies officielles, inauguration, repas de vœux, spectacles, sapins de noël
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts et manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,
- Les frais de restaurations des élus ou des agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.

9. Budget communal: Vote des subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions à une liste pré-choisie par la commission finances tout en informant les conseillers des associations ayant demandés une subvention pour l'année 2021.

Cette année exceptionnelle 2020 sans ressources propres n'a pas permis aux associations de présenter des comptes. Cependant certaines comme les P'tits Chouans ont présenté ce bilan lors de leur assemblée générale auxquelles tous les membres du conseil sont invités à participer.

Intervention d'un élu : Un élu propose de verser 300€ au Lancras Foot car l'association a engagé un nouvel éducateur et que plusieurs évènements ont été annulé en raison du Covid-19. Il souligne en outre que le club a présenté son bilan lors d'une assemblée générale.

Un autre élu propose de ne verser des subventions qu'aux associations qui ont fournis un bilan financier.



Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Meure: 19h30

Un élu s'interroge sur l'augmentation de 50€ de la subvention versée à l'AFN. Les 50€ supplémentaires sont versés car le président a fait part à la Mairie du fait que la subvention de l'année dernière ne compensait pas l'achat de fleurs pour les cérémonies.

Un élu s'interroge sur le montant proposé pour la subvention accordé au Sporting Club Mévennais : pourquoi donner 10€ par licencié, sachant que les usagers de l'association payent une adhésion et que l'association se trouve à Saint-Méen-Le-Grand. La subvention est versée au Sporting Club car il propose des sports qu'on ne trouve pas sur la commune. Les adhérents ont pu être remboursé des trimestres durant lesquels le Sporting Club était fermé en raison de la crise sanitaire.

Un élu propose de verser 5€/licenciés au lieu des 10€ habituel exceptionnellement cette année au Sporting Club. L'ensemble des élus approuvent cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants, d'attribuer les subventions suivantes :

Les P'tits Chouans : 500 €
Etoile Sportive du Meu : 850 €
Club des Aînés ruraux : 250 €

- AFN : 150 € - APEL : 52 795 €

- Le Lancras Foot : 300 €

- Centre Pompiers Saint-Méen-Le-Grand : 50 €

- AFM Téléthon : 100 €

- Secours catholique: 100 €

- Croix Rouge Française des Côtes d'Armor : 100 €

- ADER: 100 €

- La Ligue contre le Cancer : 100 €

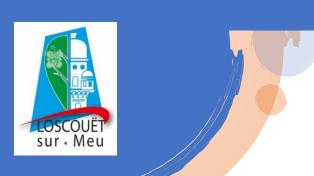
- Sporting Club Mévennais : 230 € soit 5€/licenciés

Validation de la convention de mise à disposition de monsieur Yohan Delatouche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Loudéac Communauté Bretagne Centre d'approuver la convention de mise à disposition de monsieur Yohan Delatouche, rédacteur territorial, à compter du 1^{er} février 2021 à raison de 3h30 par semaine. Le coût estimatif de cette mise à disposition est de 4323€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants de valider la convention de mise à disposition de M.Yohan Delatouche.

11. Approbation du périmètre « cœur de ville ou cœur de bourg » pour le dispositif « réhabilitation de locaux vacants par des professions libérales »



★ Emplacement : Salle des Fêtes★ Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Monsieur le Maire explique au Conseil que le dispositif « réhabilitation de locaux vacants en cœur de ville ou cœur de bourg par des professions libérales » est un dispositif destiné aux professions libérales souhaitant acquérir un local vacant depuis au moins un an en cœur de ville ou cœur de bourg.

Ces professionnels peuvent alors prétendre à une subvention pouvant aller de 10 à 30% des investissements immobiliers (acquisition et travaux) dans la limite de 25 000€ d'aide. Afin de permettre la mise en place du dispositif sur la commune, il est demandé aux conseillers de délimiter un périmètre « cœur de ville ou cœur de bourg ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'arrêté le périmètre « cœur de ville ou cœur de bourg » à la zone UA « secteur urbain dense » du PLUI-H :



12. Délibération relative à l'Instruction du Droit des Sols (ADS) par le service urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre



Emplacement : Salle des Fêtes **Date : Mardi** 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Le Maire informe le Conseil que depuis le début du mois de mars ce n'est plus la DDTM qui instruit les demandes d'urbanisme mais le service urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre. À cet effet, il convient de conventionner cette délégation. Le Maire informe aussi l'assemblée que le logiciel proposé par le service urbanisme sera accessible à tous les conseillers pour qu'ils puissent y consulter le cadastre. L'assemblée se voit également préciser que dorénavant, la commune instruira les Certificat d'urbanisme informatif dit CuA (à charge de la DDTM auparavant) et devra de plus enregistrer les dossiers sur le logiciel urbanisme.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'une part de confier à la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol, d'autre part de donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention.

13. Délibération sur la délégation du droit de préemption

Le Maire fait part au conseil de la volonté du conseil communautaire de déléguer au commune le droit de préemption sur le territoire qui la concerne. Ainsi la commune pourrait préempter tous bien se trouvant dans les zones U et AU à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ et AUza qui correspondent à des parcelles en zone économique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'accepter la délégation de Loudéac Communauté de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU à l'exception des zones précitées.

14. Acquisition de la parcelle AB224 appartenant à l'UPEC à l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des négociations pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 224 appartenant à l'UPEC à l'euro symbolique avait été commencées les années passées mais jamais abouties. Avec l'accord de l'UPEC la mairie avait déjà aménagé la parcelle avec des structures de jeux. Au vu des projet d'aménagement du bourg et de l'intérêt pour la commune de devenir propriétaire de la parcelle, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle susmentionnée à l'euro symbolique.

Intervention d'un élu : Un élu souligne l'intérêt pour le bourg que la parcelle soit comprise dans l'aménagement du bourg.

Un autre élu s'interroge sur la délimitation de la parcelle : la parcelle sera achetée dans son entièreté car sinon il faudrait faire un nouveau bornage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'acquérir la parcelle AB 224 appartenant à l'UPEC à l'euro symbolique.



Emplacement : Salle des Fêtes
Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

15. Délibération portant renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que la date d'échéance du contrat d'ouverture de crédit ''ligne de trésorerie'' a été fixé au 10 mai 2021 et, qu'à cet effet, afin d'éviter l'interruption de ce service, il convient de la renouveler.

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie à la date du 05/05/2021 d'un montant de 100 000€ aux conditions suivantes :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1.10% (*index Euribor 3 mois moyenné du mois de février 2021 = -0.54 % soit un taux de 0.56%)

+ Frais de dossier de 0.25% du montant de la ligne soit 250€.

Pas de commission de non-utilisation.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie et la proposition du crédit agricole.

16. Participation financière des charges de fonctionnement et d'Investissement de l'ALSH de Merdrignac

Monsieur le Maire explique que suite à de nouvelles informations, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le point soulevé dans la délibération n°2021-29 en date du 11 mars 2021.

Intervention d'un élu : Un élu informe le conseil que M.Robin Eric, Maire de Merdrignac est prêt à revoir le principe des inscriptions, qui est actuellement d'attribuer une place au premier arrivé, et à discuter les propositions du conseil de Loscouët-sur-Meu pour créer un nombre minimum de place pour les grandes et petites vacances attribuées aux communes participants financièrement. Un comité sera créé à cet effet.

En bureau des Maires de proximité il a été proposé que la participation financière des charges d'investissement et de fonctionnement pour l'ALSH de Merdrignac soit répartie de la façon suivante :

- Pour la partie Investissement : le reste à charge sera remboursé par un emprunt et réparti en fonction du critère population DGF
- Pour la partie Fonctionnement : le reste à charge sera réparti en fonction du nombre d'enfants présents réellement par jour et par commune à chaque période.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'approuver les modalités de la participation financière ci-dessus.



Emplacement : Salle des Fêtes **Date : Mardi** 13 Avril 2021

Heure: 19h30

17. Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Une seule liste s'est portée candidate, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent donc effet immédiatement. Outre le Maire, la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est la suivante :

Membres titulaires:

- COLLET Emmanuel
- ROSSELIN Didier
- LEVREL Philippe

Membres suppléants :

- VETIL Vanessa
- PELLAN Mickaël
- DESWARTE Aurélien

18. Changement de plan comptable : passage à la M57 au 01/01/2022

Le plan comptable M57 devra obligatoirement remplacer la M14 au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les communes. M. Le Maire fait part au conseil de la proposition de Mme Derrien, comptable assignataire de la commune, de réaliser un passage anticipé à la M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'autoriser le changement de nomenclature de la M14 vers la M57 au 1^{er} janvier 2022.

INFORMATIONS MENTIONNÉES A LA FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Elections:

La date des élections est désormais le 20 et 27 juin 2021. Les conseillers devront se rendre disponible pour faire des permanences.

Evènements:

La chasse aux œufs du 1^{er} mai et les missions argent de poches qui devaient se dérouler aux vacances d'avril sont reportées.



Emplacement : Salle des Fêtes Date : Mardi 13 Avril 2021

Heure: 19h30

Taupes au terrain de foot :

De nombreuses taupes sont présentent au terrain de football. Etant donné qu'il s'agit d'un lieu public tous les produits ne peuvent pas être utilisés. Un élu suggère d'utiliser des cheveux pour chasser les taupes.

Commission Finances:

Un point sur l'état des dépenses et recettes prévues/réalisées sera fait en commission tous les trimestres. Un compte-rendu sera ensuite fait au conseil.